



## Carte d'identité du Sycatom

- **84 communes** réparties sur 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines
- **5,7 millions d'habitants**
- **2,4 millions de tonnes traitées en 2013 :**
  - ❖ OMR : 1,9 million de tonnes
  - ❖ CS : 170 000 tonnes
  - ❖ OE : 190 000 tonnes
  - ❖ Verre : 110 000 tonnes

# Les installations de traitement du Sycotm

## Centres existants

-  Centre de tri
-  Centre d'incinération
-  Centre de transfert
-  Centre de transfert fluvial
-  Déchèterie
-  Travaux

## Centre en projet

-  Centre de tri



## Historique de la méthanisation au Sycatom

- **2001** : le Sycatom évoque l'implantation de capacités de traitement par méthanisation sur le département de la Seine-Saint-Denis.
- **2002** : Trois sites sont identifiés :
  - ❖ Neuilly-sur-Marne
  - ❖ Le Blanc-Mesnil
  - ❖ Romainville
- **2004** : Le Sycatom adopte son 1<sup>er</sup> plan de prévention et de diversification des modes de traitement.
- **Dès 2004** : Le Sycatom envisage des installations traitant des OMr avec le tri de la fraction organique sur site pour combler l'absence de collecte séparative de bio-déchets.

## Le projet de centre de tri-méthanisation à Romainville

- **2005** : Le Syctom adopte le programme (méthanisation sur 325.500 tonnes d'OMr).
- **2006** : Le Syctom lance la procédure de commande publique.
- **2008** : Le Syctom attribue le marché de conception/construction/exploitation au groupement URBASER.
- **2011** : Arrêté d'autorisation d'exploiter.
- **Été 2011** : Contestation locale à Romainville et sur les territoires alentours.

## Le projet de centre de tri-méthanisation à Romainville

- Les principaux reproches faits au projet :
  - ❖ Absence de retour d'expérience probant en milieu urbain dense et sur un dimensionnement aussi important
  - ❖ Sous-estimation des risques industriels
  - ❖ Absence de maîtrise des odeurs
  - ❖ Doutes exprimés sur la faisabilité/pertinence du retour au sol de la matière organique
  
- **Février 2012**
  - ❖ Moratoire sur le projet de Romainville
  - ❖ Réalisation d'un audit indépendant
  
- **Avril 2013** : Le tribunal administratif de Montreuil annule l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.
  
- **Janvier 2015** : Le Sycatom décide de ne pas poursuivre le projet.

## Le projet de centre de méthanisation au Blanc-Mesnil

- **2006** : Les éléments du programme sont arrêtés :
  - ❖ 85.000 t/an d'OMr triées puis méthanisées
  - ❖ 10.000 t/an de matière sèche de boues d'épuration
- **2008** : Lancement d'un marché de conception/réalisation. Procédure déclarée sans suite en juillet 2009.
- **2010** : Second programme d'un projet de co-traitement par méthanisation des boues du SIAAP et de bio-déchets (10.000 tonnes de boues et 15.000 tonnes de bio-déchets) et centre de transfert pour 75 000 tonnes.
- **2015** : Procédure classée sans suite.

## L'avenir de la méthanisation dans la stratégie du Sycatom

- Le procédé de méthanisation en lui-même n'est pas remis en cause par le Sycatom.
- Sa mise en œuvre en milieu urbain dense pose des difficultés ; sur les 10 dernières années, les mêmes projets ont d'abord eu le soutien et l'adhésion local avant d'être remis en question.

# L'avenir de la méthanisation dans la stratégie du Sycatom

- Favoriser le traitement de bio-déchets collectés à la source.
- Réaliser des études de quantification du gisement bio-déchets, notamment d'origine professionnelle.
- Proposer des exutoires de proximité sans traitement sur place.
- Optimiser la production de CSR pour les installations de valorisation énergétique.
- Rechercher des synergies avec d'autres structures.